



**Procès-verbal de l'Assemblée Générale**  
**de l'Association Rémoise des Diplômé(e)s Mesures Physiques**  
**A.R.D.M.P.**  
**du 28 mars 2020**

La mesure de confinement imposée par le gouvernement a conduit le Président à décider de tenir l'Assemblée Générale en visio conférence. Quelques points de l'ordre du jour, notamment le changement de siège social, étaient à *valider* rapidement.

Le vingt-huit mars deux mille vingt à dix heures, les membres de l'association se sont donc réunis en assemblée générale organisée en visio conférence sur convocation préalablement adressée par courrier électronique le dix mars deux mille vingt et complétée par l'annonce du déroulement en visio dans un message daté du vingt cinq mars deux mille vingt.

Huit membres de l'association étaient présents, les personnes présentes à cette assemblée générale ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal. Une personne absente et excusée, Madame Catherine CHENU, qui a donné son pouvoir à M MARTIN Christian, président de l'association. Le pouvoir est joint au procès-verbal.

Etaient présent(e)s ou représenté(e)s : CHENU Catherine (Pouvoir à C. MARTIN), CORNELIS Bruno, DENISE Philippe, DIDIER Benjamin, GOULDEN Jérôme, LOUIS Gérard, MARTIN Christian, SOURDET Frédéric, THIEBAUD Jean-Alain.

Etait excusée : Stéphanie BAUD.

L'assemblée générale désigne M. MARTIN Christian en qualité de président de séance et M. DIDIER Benjamin en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Ouverture et accueil par le Président.
- 2 - Rapport moral (retour sur les 50ans, activités depuis la création)
- 3 - Bilan financier (Comptes au 31/12/2019 et budget prévisionnel)
- 4 - Changement de siège social
- 5 - Décision sur les appels à cotisation
- 6 – Opérations à mener en 2020
- 7 - Questions diverses.

-----

L'ouverture de l'assemblée est assurée par le président de séance, celui-ci rappelle l'historique de la création de l'association, nécessaire pour pouvoir maintenir le lien entre les diplômés et pour organiser les 50 ans du département.

Le président revient sur l'organisation de la soirée des 50 ans de Mesures Physiques, qui fût le premier évènement organisé par l'association. Les retours des convives étant excellents, les membres présents félicitent le président de l'association pour son investissement personnel et les préparatifs de la soirée. Au vu du succès de la soirée, d'autres évènements de ce type sont plébiscités par les membres de l'association ainsi que par les membres du conseil.

Le cadeau offert à cette soirée a également été apprécié des convives, certains membres demandent s'il y a une possibilité d'acheter le bouchon de champagne personnalisé offert. Le président indique qu'il reste un petit stock et que les membres en faisant la demande auront la possibilité d'en acheter.

S'en suit la présentation du bilan financier de l'association par le trésorier. Celui-ci note que l'organisation de la soirée est déficitaire et n'a été possible que grâce à l'avance financière du président de l'association, d'un montant de 800 euros. Le trésorier rappelle que cette avance doit être remboursée dès que possible par l'association. Une présentation des différents frais fixes de l'association est également effectuée ainsi que le budget prévisionnel pour l'année deux mille vingt.

Le président et le trésorier expliquent l'urgence de trouver des sources de financements pérennes pour les années à venir que ce soit par l'organisation d'évènements, les cotisations, l'édition d'un annuaire avec publicités ou via la vente de calendriers.

Enfin, la mise en réserve des sommes non utilisées dans le budget est présentée par le trésorier suite à la proposition du conseil d'administration. Le but de cette mise en réserve serait de pouvoir disposer, dans le temps, d'argent pour subvenir aux dépenses au fil des années. En effet, suite à une importante entrée d'argent issue des cotisations des premiers membres, les recettes vont possiblement dépasser les dépenses lors de la première année de cotisation. Ainsi la mise en réserve permet au budget d'être équilibré et à l'association de ne pas réaliser de bénéfices.

La question du changement du siège social de l'association est ensuite abordée. Le président rappelle que François Gardebled (DUT 1998), membre du bureau, avec qui il avait initié la création de l'association, avait proposé d'établir le siège social de l'association à l'adresse du local appartenant à la SCI F2G dont il était le gérant, ce dont nous le remercions une fois de plus.

François Gardebled ayant quitté la SCI début janvier 2020, il nous fallait trouver un autre lieu d'accueil. Le président a préparé le changement en contactant la Maison de la Vie Associative de la ville de REIMS. Après deux rendez-vous avec la Direction de la Maison de la Vie Associative, celle-ci a accepté d'héberger l'association (attestation de domiciliation signée par la Mairie de Reims en date du 17 janvier 2020). Nous disposons d'une boîte aux lettres ainsi qu'en cas de besoin de salles de réunion. Le président et le trésorier annoncent que la cotisation pour l'hébergement est de dix euros par année.

Le siège social devient :

Association Rémoise des Diplômés Mesures Physiques  
A.R.D.M.P.  
Maison de la vie Associative  
MVA - 204/109  
122 bis rue du Barbâtre  
51100 REIMS

La suite du débat se porte sur le montant des cotisations demandées aux membres. Un montant de trente euros, issus de discussions en conseil d'administration, est proposé par le président. La question du mode de cotisation, annuelle ou « à vie » par versement d'un droit d'entrée, est posée aux membres. Après exposé des avantages et inconvénients des différents modes de cotisation aux membres, ceux-ci optent pour un droit d'entrée (cotisation « à vie »). Le terme de « droit » d'entrée est débattu, car des membres jugent le terme apparenté à un club privé. Les propositions de « cotisation », « contribution » ou « participation » à l'entrée sont évoquées. Les membres présents décident de laisser le choix au président après consultation des autres membres non présents. Un appel exceptionnel à cotisation est envisagé par le conseil d'administration pour l'organisation de grands événements ou si la trésorerie de l'association le nécessite. Les membres sont d'accord pour un appel extraordinaire au besoin.

Le président et le trésorier indiquent aux membres présents que la dissolution de l'association devra être envisagée dans l'année si celle-ci ne trouve pas assez de ressources ou ne fédère pas assez de membres.

Le montant de la cotisation étant défini, les membres présents sont convaincus qu'un certain nombre de diplômé(e)s invités à l'AG et présents actuellement dans la liste de diffusion ne réglera pas la cotisation d'entrée. Se pose alors la question de ce que l'association peut offrir aux uns (ayant cotisé et devenant membres de l'association) et aux autres (qui ne régleront pas).

Un système de mise à disposition des offres sur une partie réservée aux membres à jour de cotisation est en réflexion. Les membres présents rappellent à l'unanimité que ce service d'offres d'emplois et de stages est la clé de voute de l'association.

De ce fait, le conseil propose la mise en place de deux listes de membres, la première regroupant les membres à jour de cotisation qui auront un accès complet au site web ( au service d'offres d'emplois et/ou de stage, aux listes complètes diplômés, entreprises, ...) et la seconde dont l'accès n'est pas soumis à cotisation permettant d'avoir un accès très partiel au site web et pour l'association de garder les contacts enregistrés depuis la première promotion. Très peu de messages seront envoyés sur cette liste (vœux, annonce d'événements exceptionnels mais pas d'offres)

Les membres du conseil d'administration présentent les actions proposées par le conseil pour l'année 2020.

- Continuer la recherche et la mise à disposition des offres (emploi, stages, alternance)

La mission première de l'association, à savoir garder le lien entre étudiants et anciens étudiants est rappelée par le président. Dans ce but, la mise à disposition d'offres d'emplois et/ou de stages aux membres de l'association continue. Le conseil souhaite que les membres fassent remonter le plus d'offres possibles ce qui devrait être envisageable au vu des postes que certains membres occupent dans les entreprises. Ces offres de niveau technicien ou ingénieur, peuvent s'adresser à la fois aux jeunes et aux plus anciens qui pourraient être en phase de reconversion ou de changement de voie

- Programmation d'événements

Plusieurs propositions sont évoquées :

L'idée d'une soirée, du type de celle organisée en 2018, pour les 55 ou 60 ans de Mesures Physiques retient l'attention des membres de l'assemblée générale. Le conseil d'administration commence à réfléchir aux modalités et aux différentes préparations de ces soirées. Des événements intermédiaires comme un bowling ou karting sont proposés afin de réunir anciens et jeunes étudiants. Une participation minimale serait demandée mais l'esprit de rencontre est d'abord mis en avant.

- Réunions par promotion

L'assemblée générale propose l'organisation de réunions entre diplômés et étudiants actuels pour faire partager les retours d'expériences académiques et professionnelles.

Les retours d'expériences proposés et présentés lors de la soirée des 50ans pourraient être mis en ligne sur le site après avoir recueilli les autorisations nécessaires.

Au vu de la convivialité de la télé-réunion de l'assemblée générale, les membres de celle-ci proposent d'organiser des réunions entre promotions via « Skype » ou « Teams ».

- Mise en place d'un outil informatique (suite bureautique, logiciel Teams, messagerie)

Le président propose la mise en place d'un outil informatique pour faciliter les échanges entre membres du conseil d'administration ainsi que la communication et la visibilité de l'association. Cette suite complète OFFICE 365 de Microsoft est au prix de deux euros cinquante centimes hors taxes par mois et par personne. Le conseil propose que le président et le trésorier puissent utiliser ce service dans un premier temps puis l'étendre à d'autres membres au besoin. Le président sera en charge d'établir un devis auprès de Microsoft.

- Site web plus dynamique et hébergé

Les membres du conseil proposent à l'assemblée générale d'améliorer le site Internet de l'association, en louant un espace auprès d'un hébergeur web pour être en totale autonomie. Cette possibilité est liée à la capacité de trésorerie et sera une des priorités de l'association.

Philippe Denise se pose la question de l'ouverture et de la présentation de l'association aux étudiants actuels de façon à ne pas fermer la porte aux nouveaux entrants. Le président répond que madame BAUD, présente au conseil d'administration, peut faire le lien entre l'association et les étudiants. Pour sa part, il veut éviter d'interférer trop avec le département.

La question d'un droit d'entrée minoré, voire de la gratuité durant une ou deux années a été proposée pour les étudiants en Mesures Physiques de l'Institut Universitaire de Technologie de Reims. L'idée générale de cette proposition est d'attirer les étudiants vers l'association en leur faisant découvrir les services que celle-ci propose notamment les offres de stage et d'emplois. Cette proposition fut très débattue entre les membres présents puisqu'elle impacte deux points : la cotisation et la portée de l'association.

Dans sa version initiale la proposition, de mise à disposition de listes d'entreprises, de d'emplois ou de stages de façon gratuite, serait appliquée pour les étudiants de première et de deuxième année et permettra ainsi de les aider dans leurs recherches de stage. Par la suite, si les étudiants désirent continuer à avoir accès aux données ou aux avantages des adhérents, ceux-ci peuvent adhérer à l'association en payant le droit d'entrée.

Une variante de la proposition initiale, proposée par le président, prévoit l'accès uniquement aux étudiants de première année aux listes de stages ou d'entreprises. L'accès d'un an partirait du mois de septembre de leur arrivée pour se terminer en septembre de l'année d'après.

Le trésorier émet des doutes sur ces propositions et craint que les étudiants ne se servent de l'association que pour leurs recherches de stages ou de premier emploi et ensuite n'adhèrent pas. De plus, un accès partiel à la partie réservée et privée au site Internet regroupant les offres d'emplois, de stages, les annuaires, voire d'autres fonctionnalités ajoutées à posteriori semble techniquement peu évident.

Cette proposition ne faisant pas unanimité et voulant aider, au maximum des capacités de l'association, les étudiants en recherche de stage, le président propose que l'association offre juste aux étudiants en recherche de stage la mise en ligne de leur demande (CV et lettre de motivation) et ce, selon la volonté de chacun(e), de façon anonymisée ou non, (en cas d'anonymisation, l'association transmettra alors aux industriels intéressés les originaux) Ce service gratuit pour les étudiants et simple pour l'association favorisera le développement de l'association et la fera connaître aux étudiants qui, en l'espérant, seront de futurs adhérents.

Enfin, la mise en place d'un « workplace » (plate-forme de connectivité d'entreprise proposant des outils tels que les groupes, la messagerie instantanée et le fil d'actualités) sur la partie réservée du site Internet de l'association est demandée. Cet outil est à l'étude par le président et le trésorier.

-----

A l'issue du débat entre les membres de l'assemblée générale, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Première résolution : Rapport moral et d'orientation :

L'assemblée générale, après en avoir délibérée, adopte le rapport moral et d'orientation à l'unanimité

Deuxième résolution : Rapport financier et budget prévisionnel de l'année 2020 :

L'assemblée générale, après en avoir délibérée, adopte le rapport financier ainsi le projet de budget 2020 à l'unanimité.

La mise en réserve des recettes non utilisées est également adoptée à l'unanimité.

### Troisième résolution : Approbation changement de siège social :

L'assemblée générale, après en avoir délibérée, décide d'approuver le changement de siège social à l'unanimité.

Le siège social de l'association est désormais fixé :

Association Rémoise des Diplômés Mesures Physiques  
A.R.D.M.P.  
Maison de la vie Associative  
MVA - 204/109  
122 bis rue du Barbâtre  
51100 REIMS

Tout pouvoir est donné au président pour effectuer les démarches administratives nécessaires auprès de la préfecture et des organismes avec qui l'association est liée (banque, assureurs,...)

### Quatrième résolution : Décisions sur les appels à cotisations :

L'assemblée générale, après en avoir délibérée, approuve à l'unanimité le montant de la cotisation permanente également appelée droit d'entrée à trente euros. L'appel exceptionnel à cotisation est également approuvé à l'unanimité.

### Cinquième résolution : Propositions sur les actions à mener en 2020 :

L'assemblée générale, après en avoir délibérée, approuve à l'unanimité également la continuation du service d'offres d'emplois et/ou de stages et donne pouvoir au président et au trésorier pour la mise en service d'un système de mise en relation plus sophistiqué.

Un service d'aide aux étudiants en recherche de stages via la diffusion de CV anonymisés proposé par le président lors de l'assemblée générale est approuvé par l'assemblée générale à l'unanimité.

Enfin L'assemblée générale, après en avoir délibérée, approuve à l'unanimité la mise en place de deux listes de membres comme proposé par le conseil d'administration

L'assemblée générale, après en avoir délibérée, approuve à l'unanimité la mise en place d'un outil bureautique facilitant la communication entre membres du conseil d'administration. L'assemblée générale donne pouvoir au président de procéder aux démarches de mise en place auprès du fournisseur pour deux utilisateurs pendant un an, renouvelable après consultation du conseil d'administration.

Sixième résolution : Pouvoir au président et au trésorier :

L'assemblée générale, après en avoir délibérée, approuve à l'unanimité la décision du conseil d'administration de donner pouvoir au président et au trésorier pour l'organisation d'évènements festifs jusqu'au prochain conseil d'administration ainsi que pour effectuer les diverses formalités prévues par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures et cinquante-cinq minutes.

Fait le vingt-neuf mars deux mille vingt, à Reims.

Le président de séance,

Le secrétaire de séance,

Christian MARTIN

Benjamin DIDIER